

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 474

Artikel: Etrangers en Suisse : la loi et les pressions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Energie : les petits pas de l'Union syndicale

Congrès de l'Union syndicale suisse. Au-delà du remue-ménage provoqué par la relève présidentielle, c'est le débat économique amorcé à Lugano qui doit retenir l'attention. Non pas que l'USS soit en mesure d'imposer une ligne précise en la matière à des fédérations qui restent jalouses de leurs prérogatives dans les secteurs de l'économie qui les concernent, mais un ton a été donné (écoutez le secrétaire Beat Kappeler : pourquoi ce paradoxe d'un pays riche qui prétend que la situation actuelle condamne tout progrès social supplémentaire ?), plus agressif, moins typique des pourparlers "au sommet, entre responsables". Retrouverait-on ces accents plus vifs dans les multiples

commissions fédérales où l'USS joue son rôle de "partenaire social" ? En tout état de cause, on ne négligera pas l'importance du demi-pas marqué en direction des partisans de l'initiative pour la démocratie dans la construction des centrales nucléaires : une majorité simple des délégués (120 voix contre 91) en faveur de ce texte, juste pas une majorité des deux tiers qui était nécessaire pour que l'USS fasse campagne pour le "oui", c'est un signe que dans certains milieux de travailleurs une argumentation sans nuances fondée sur l'axiome "énergie à gogo égale plein emploi" ne fait plus recettes (influence décisive, ici, de la Fédération suisse du personnel des services publics et de la Fédération suisse des typographes). Venant après le "oui" des délégués de la FOBB au moratoire nucléaire, ce lent virage de l'USS témoigne d'une mutation du climat social.

Etrangers en Suisse : la loi et les pressions

Esperanto helvétique : "L'Anag, la Mitenand e i lavoratori italiani in Svizzera"; c'était le titre d'une documentation diffusée par la Fédération de Bâle du Parti communiste italien à la manifestation de Berne organisée à l'initiative de Etre solidaire le 28 octobre (précisons qu'il existe un titre italien aussi bien pour la nouvelle loi sur les étrangers que pour l'initiative Etre solidaire). "Pour l'abolition du statut de saisonnier", "Pour une politique plus humaine à l'égard des étrangers": les banderoles étaient suffisamment explicites sur la Place fédérale pour annoncer clairement la

couleur avant les débats parlementaires sur le projet de loi sur les étrangers. La pression (beaucoup d'étrangers très actifs, samedi, pendant la manifestation) s'organise et les députés auront de la peine à éluder le débat ; mais il ne suffira pas des voix de gauche (et encore, sont-elles acquises ?) pour supprimer cet intolérable "statut" de saisonnier : une fois de plus, les démocrates-chrétiens — certains d'entre eux, paraît-il, recignent à s'aligner à ce chapitre de la politique sociale sous la bannière de M. Furgler — feront la différence ; leur subite disparition officielle lors du dépôt de l'initiative Etre solidaire laisse du reste présager bien des volte-faces. Et ce n'est pas la prudente expectative dans laquelle s'est cantonée l'USS à Lugano en la matière qui modifiera les rapports de force actuels.

rubriques de "Tat" a commencé. C'est tout d'abord l'excellent service de conseils qui est poursuivi. Il sera permanent avec un numéro de téléphone autonome. Quel sera le prochain

pas ? Par ailleurs, comme prévu, l'ancienne équipe de "Tat", groupée dans l'Union suisse des journalistes, publiera un livre avant Noël. Il s'agira d'une documentation sur l'expérience qui vient d'échouer. Il devrait coûter au maximum 15 francs.

* * *

L'annuaire suisse de science politique 1978 est consacré à la vie politique cantonale. Un tableau de l'étude de M. Hans Peter Fagagnini, secrétaire général du PDC, est consacré à la force des différents partis dans les cantons. Le PDC est majoritaire dans huit cantons ; dans quatre autres cantons il existe un parti dominant ; c'est le PDC dans un cas, l'UDC dans un autre et le Parti radical pour le reste. Ailleurs, le pluralisme règne. Ce tableau correspond à celui de Georges Plomb dans son étude sur "Partis cantonaux et partis fédéraux : la conquête du pouvoir fédéral par les cantons". Il constate que, pour les élections au Conseil national, dans sept cantons un parti, le PDC, parvient à obtenir la majorité absolue ; dans trois autres cantons il obtient la majorité relative, alors que le parti radical l'obtient une fois et le parti socialiste une fois aussi.

* * *

A l'horizon judiciaire genevois, le prochain passage (début 1979) devant les Assises de Bernie Cornfeld pour un nouvel épisode du scandale d'IOS. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on s'attend à des débats de longue durée ! Les plus optimistes prévoient deux mois d'audiences quotidiennes qui mobiliseront les jurés et leurs suppléants assez longtemps pour qu'on envisage des mesures tout à fait exceptionnelles qui leur faciliteront la tâche : on prévoit par exemple la mise sur pied d'une crèche où les membres féminins du jury pourront laisser leurs enfants pendant la journée.

* * *

"Leninist Furgler?" Ce titre d'un commentaire du "Tages-Anzeiger" est inspiré par un article du professeur Meier-Hayoz consacré au projet de nouvelle Constitution fédérale. Ce professeur prétend, entre autres, découvrir une certaine parenté intellectuelle entre le conseiller fédéral Furgler et Lénine.

BAGATELLES

L'intégration dans "Brückebauer", hebdomadaire en langue allemande de Migros, de